

# **PROCES VERBAL PROVISOIRE**

## **en attente de validation de l'AG de mars 2007**

### **Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2006**

L'assemblée générale ordinaire (AGO) de la FFVL s'est réunie le samedi 18 mars 2006, en l'amphithéâtre Espinasse à l'INSA des Lyon, à Villeurbanne (69).

#### **Les présents et représentés**

Nombre d'associations inscrites : 530 soit 80 480 voix  
Nombre d'associations présentes : 137 soit 31 485 voix  
Nombre d'associations représentées: 128 soit 20 365 voix  
Nombre d'OBL inscrits: 115 soit 9 358 voix  
Nombre d'OBL présents : 14 soit 1 491 voix  
Nombre d'OBL représentés: 21 soit 2 950 voix

#### **Le quorum ayant été atteint, l'AGO peut délibérer valablement.**

Un certain nombre de personnes présentes le matin ont quitté l'AGO en cours d'après-midi. D'autres sont venues rejoindre l'AGO en début d'après-midi.

Dans le décompte des voix, les personnes qui ont quitté l'AGO et qui détenaient des votes ou pouvoirs de vote ont été comptabilisées comme abstentionnistes.

Les pourcentages indiqués sont basés sur les votes exprimés.

Pour les seules élections au comité directeur, les pourcentages indiqués sont traditionnellement basés sur le nombre des inscrits et non des exprimés.

Les scrutateurs pour le dépouillement des votes, désignés lors de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) qui a précédé cette AGO, continuent leur mission, sans opposition de l'AGO.

#### **Accueil**

**Vincent Danel**, président de la ligue Rhône-Alpes, accueille les participants. Il souligne que cette AGO se déroule sur un campus universitaire, lieu traditionnel d'apprentissage, d'échange et aussi de contestation. La gravité de nos discussions et une crispation sensible ne doivent pas empêcher les débats d'être respectueux et les faits d'être exposés clairement et non seulement interprétés. Il souhaite que la FFVL, ce soir, soit en état de fonctionner normalement.

**Christophe Bonnin**, secrétaire général intérimaire et animateur de l'AGO, accueille à son tour les participants et déclare ouverte l'AGO.

**Jean-Claude Benintende**, président intérimaire de la FFVL, souhaite que cette AGO se déroule dans le calme, la sérénité et le respect de chacun.

**Les membres du bureau directeur** intérimaire et le DTN se présentent : Jean-Claude Benintende, Pascal Cantenot, Yves Gilles, Michel Darras, Christophe Bonnin, Pierre Braems et Hubert Dessaint.

**Jean-Claude Benintende** informe l'AGO qu'aucune des personnalités invitées n'a pu se déplacer. Il a cependant reçu une lettre, datée du 16 mars, de M. Thierry Maudet, adjoint à la directrice des Sports du ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative. Thierry Maudet lui a demandé de lire cette lettre à l'AGO.

« Monsieur le président,

Je vous remercie de votre invitation à l'assemblée générale de la FFVL qui se déroulera le samedi 18 mars prochain à Lyon. Je suis au regret de vous faire connaître que je ne pourrai y assister, et vous prie de bien vouloir excuser mon absence.

Je souhaite cependant, à l'occasion de ce temps fort de la vie fédérale qui réunit l'ensemble de vos structures affiliées, souligner deux points qui me paraissent essentiels au bon fonctionnement de votre fédération.

Le premier concerne la place et le rôle des agents publics qui exercent des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, dispositif de soutien qui vient d'être tout récemment précisé par le décret n° 2005-1718 du 28 décembre 2005 relatif à l'exercice des missions de conseillers techniques sportifs auprès des fédérations sportives.

Ces conseillers techniques sportifs contribuent, entre autres missions, à la cohérence des politiques sportives fédérales et ministérielles.

Le directeur sportif national, notamment, concourt à la définition de la politique sportive fédérale, veille à sa mise en œuvre, et contribue à son évaluation. Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, il dirige et anime la direction technique nationale de la fédération. Je ne peux que vous inviter à vous appuyer sur ses compétences et sa disponibilité pour toujours mieux structurer et développer vos activités.

À toutes fins utiles, je rappelle que, durant toute la durée de l'exercice de leurs missions, ces conseillers restent soumis, selon les cas, à l'autorité du ministre chargé des sports ou du chef de service déconcentré dont ils dépendent.

En second point, je souligne que la FFVL est une fédération sportive chargée d'une mission de service public, en application de l'article 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. La délégation de pouvoir qui lui est attribuée, au titre de l'article 17 de cette même loi, conforte ses compétences, l'institue comme représentante unique de sa discipline et comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Les compétences ainsi reconnues comportent des droits, mais aussi des obligations.

À ce titre il vous appartient, en votre qualité de président par intérim, de faire assurer le respect des règles statutaires élaborées conformément aux dispositions du décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 pris pour application de l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984 et relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire type.

Plus particulièrement, je vous demande à veiller à la mise en place de la commission de surveillance des opérations électorales dont la composition, le rôle et le fonctionnement sont prévus au point 2-4.1 du décret du 7 janvier précité. Je tiens à souligner que cette commission a la possibilité de procéder à tous contrôles et vérifications utiles et d'émettre des avis sur la recevabilité des candidatures et le déroulement des procédures électives.

Alors que votre fédération connaît quelques difficultés internes, et avec le souci de vous accompagner dans vos responsabilités d'élu, il me semblait nécessaire et souhaitable d'insister sur ces deux points, pour prévenir, autant que faire se peut, toutes difficultés nouvelles et répondre à des interrogations qui ont pu naître sur la place et le rôle du DTN.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »

**L'ordre du jour est alors abordé.**

## **Approbation du procès-verbal de l'AGO du 9 avril 2005**

Aucune remarque n'est faite.

### **Vote n°1, à mains levées**

Contre : 0

Abstentions : 935

**Le procès-verbal est adopté.**

## **Information sur la motion déposée pour la révocation du comité directeur**

La FFVL a reçu un certain nombre de courriers demandant, dans le cadre de la procédure inscrite à l'article 14 de ses statuts, la révocation de l'actuel comité directeur élu lors de l'AGO de 2005.

La révocation du comité directeur ne peut être effective que dans les conditions suivantes :

1. l'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
2. les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés,
3. la révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

La condition 1 n'a pas été remplie. La FFVL n'a, en effet, reçu de demandes que de 55 structures, soit 8,53 % des structures, représentant 10 302 voix, soit 11,47 % des voix.

**Le comité directeur n'est donc pas révoqué.**

## **Débat sur la situation de la fédération en 2005**

Un large débat a lieu sur la situation de la fédération en 2005. Ce débat dure une heure et demie.

**Robert Ciolini**, Sud Ardèche Vol Libre, remercie pour la parole donnée à l'assemblée. Il souligne les résultats positifs enregistrés entre avril et décembre 2005. Il demande à Jean-Claude Benintende des explications sur l'origine de la crise de décembre dernier et sur ce qu'il propose de faire pour en sortir.

**Jean-Michel Payot**, président démissionnaire de la FFVL, répond à la première demande de Robert Ciolini. Il fait un bref historique de son programme, de ses attentes, de ce qui a fonctionné et pas fonctionné depuis son élection en avril 2005 jusqu'à sa démission en décembre 2005. La lisibilité des actions de la direction technique nationale (DTNe), le fonctionnement du Laboratoire de tests et l'autonomie trop importante du kite ont été les trois points principaux qui ont créé de grandes tensions internes. Ces tensions ont abouti à sa demande de remplacement du directeur technique national (DTN), au refus du comité directeur de le suivre et à sa démission.

**Jean-Claude Benintende** répond à la seconde demande de Robert Ciolini en rappelant qu'il n'a été élu président intérimaire que pour gérer les affaires courantes jusqu'à cette AGO. L'équipe mise en place à cet effet a fonctionné pendant trois mois en bonne coopération avec la DTNe.

**Michel Darras**, DTN, rappelle certains des termes de la lettre de l'adjoint à la directrice des Sports qui vient d'être lue. Il est salarié de l'État, avec des missions et responsabilités clairement définies. Ces missions et responsabilités ont été respectées de 2002, date de sa prise de fonction, à avril 2005, puis niées entre avril et décembre 2005.

**Albert Vuillermin**, membre de la commission financière, affirme que Michel Darras n'est pas seulement salarié de l'État, mais aussi salarié de la FFVL.

**Michel Darras** explique que, conformément à la convention d'objectifs, il figure bien sur le livre des comptes de la FFVL pour une partie de son salaire, mais seulement par un jeu d'écriture. C'est bien l'État qui paie cette partie-là.

**François Duchesne de Lamotte**, élu au comité directeur, explique comment le budget kite a été géré au centime près, sans dépassement. Il regrette que tant d'énergie soit dépensée inutilement en querelles stériles. Il regrette aussi la centralisation excessive mise en place entre avril et décembre 2005, qui a été une vraie source de conflits. Il se dit enfin ulcéré par les informations partielles diffusées par certains sites internet.

**Yves Rémond**, Les Ailes de Bourgogne, revient sur les deux votes qui ont abouti, le 10 décembre 2005, à la démission de Jean-Michel Payot. Il rappelle que le rapport de la commission d'enquête sur les assurances a demandé plus de contrôle sur les finances. Il s'étonne qu'alors un comité directeur puisse accepter qu'un DTN ne soit pas contrôlé. Il ne conçoit pas qu'un président de fédération ne puisse pas demander des comptes à la DTNe.

**Pierre Braems**, membre du bureau directeur, rappelle que le DTN a fourni à la FFVL tous les documents et justificatifs qu'on lui a demandés. Le contrôle, c'est bien. La manière de le faire est aussi importante. Personne ne s'est opposé à ces contrôles. La mise en place par le trésorier de procédures extrêmement compliquées a, par contre, abouti au blocage du système.

**Michel Pujol**, des Flying Clapas de Montpellier, s'interroge sur le nombre exceptionnellement important de candidats pour les élections au comité directeur.

**Yves Gilles**, président de l'Assemblée des présidents de ligues et membre du bureau directeur, pense que si, dans les années passées, le nombre de candidats était plus ou moins équivalent au nombre de postes à pourvoir, c'est que les présidents successifs organisaient ces élections en demandant à certains de se présenter et à d'autres de ne pas le faire.

**Jean-Michel Payot** reconnaît qu'il y a eu à un moment un déficit démocratique et donne des précisions sur ses actions lors des dernières élections. Un des points positifs de la crise est qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus de candidats.

**François Duchesne de Lamotte** regrette la confusion des genres entre le contrôle de la comptabilité et le rôle des élus. On ne peut à la fois mettre en place une politique et la contrôler, être juge et partie. Il est indispensable de professionnaliser le contrôle de la comptabilité, et c'est ce qui est mis en place actuellement.

**Vincent Lacour**, MJC-MPT de Villebon, section Les Piafs, constate que l'équipe élue en 2005 n'a pas fonctionné, peut-être dépassée par l'ampleur des problèmes. Il ne jette la pierre à personne. Il souhaite simplement que cette équipe démissionne et soit remplacée par une autre, plus homogène.

**Florence Landriot**, ASPTT parapente et paralpinisme Annecy, demande comment on peut être élu au comité directeur avec moins de 30 % des voix. Les statuts ne pourraient-ils pas être modifiés pour qu'une telle situation soit impossible ?

**Christophe Bonnin** renvoie aux procédures prévues pour la modification des statuts et rappelle que si les associations participaient en masse à l'AGO, les scores seraient plus élevés.

**Pascal Cantenot**, trésorier par intérim de la FFVL, rappelle que si le comité directeur et le président sont élus par l'AGO, le bureau directeur est nommé par le président. Le rôle de ce bureau directeur est capital. L'échec de 2005 n'est pas celui du comité directeur, mais celui du bureau directeur que le président a été incapable de fédérer. Les doutes qu'il avait dès le départ sur la capacité du bureau directeur à travailler en harmonie ont été confirmés au point que, devant une situation devenue insupportable, il n'a vu d'autre solution que de démissionner de ce bureau en octobre 2005. Qu'il y ait par contre, dans le comité directeur, une opposition, ne pose aucun problème. C'est même souhaitable : la meilleure garantie que le moins de bêtises possibles seront commises.

**Richard Walbec**, élu au comité directeur, regrette les dysfonctionnements récents au sein du comité directeur, ce qui l'a amené à démissionner il y a un mois. Devant ces dysfonctionnements, une démission en bloc de tous les membres du comité directeur serait un message très fort aux licenciés. Avoir autant de candidats au comité directeur est une chance à saisir pour combler le déficit démocratique évoqué et élire une équipe vraiment représentative.

**Cédric Estienne**, Fan de Lune, explique sa candidature par un désir que la démocratie fonctionne mieux. Il faut faire table rase et élire une nouvelle équipe qui soit soudée, condition indispensable à ce que la FFVL soit en bon état de marche.

**Christophe Bonnin** invite les participants à lire les comptes-rendus des deux derniers comités directeurs et à analyser les résultats des votes. Ils prouvent que même avec une opposition, un comité directeur peut fonctionner.

**Jean-Paul Budillon** rappelle qu'il a assisté à de très nombreuses AG, qu'il lui a fallu parfois écouter avec patience les propos paternalistes des envoyés des ministères, mais que jamais il n'avait entendu en ouverture d'AG un texte aussi choquant d'un bureaucrate nous traitant comme des petits garçons. Il se demande si l'équipe actuelle adhère au texte qui a été lu.

**Pierre Braems** ne comprend pas cette intervention. L'autorité de l'État doit être respectée. Démocratie n'est pas anarchie.

**Michel Caton**, des Tichodromes, est désolé par l'ambiance de cette AG, par les oppositions qui se manifestent. Il demande à tous les membres du comité directeur de remettre en jeu leur mandat. La base aussi le leur demande.

**Jean-Paul Beaudoin**, Roquebrun'Ailes, pense que le respect de la démocratie passe par le respect des échéances de la démocratie. Le comité directeur a été élu il y a un an pour une période de quatre ans. Il appartient à chacune des personnes élues de démissionner et de se représenter ou non. Les minorités ne peuvent dicter leur volonté à la majorité.

**Christian Chevalier**, des Indiens de Montlambert, rappelle que le cadre des relations de la FFVL avec l'État est réglementé. On peut le regretter, mais c'est ainsi. S'attaquer à un DTN dont les fonctions sont parfaitement réglementées, c'est se battre contre des moulins à vent. Par ailleurs, il est extrêmement facile de détruire une fédération. La notion de bénévolat, rattachée à la notion de plaisir, ne doit pas oblitérer la notion de responsabilité. L'affaire des assurances a été comme un feu de forêt qui a laissé beaucoup de

braises. Ce n'est pas le moment de souffler sur les braises. Enfin, parfois il ne suffit pas d'une année pour souder une équipe. On ne peut remettre tout à plat tous les ans parce que le fonctionnement fédéral n'est pas parfait. Il ne le sera en fait jamais.

**Olivier Blanc**, représentant les professionnels du kite après avoir représenté ceux du parapente, a assisté au comité directeur du 10 décembre et regrette que Jean-Michel Payot ait maintenu les questions ambiguës qui ont entraîné sa démission. Il reproche à Jean-Michel Payot de répondre trop facilement oui à tout le monde. Olivier sera candidat pour travailler avec ceux qui veulent faire avancer la fédération.

**Jean-Louis Debiée**, membre du bureau directeur jusqu'en décembre 2005, souhaite le renouvellement rapide des mandats, la durée étant source de dérives. Il a répondu à la demande de Jean-Michel Payot de rejoindre son équipe parce que celui-ci prônait la transparence et parce que le poids de l'histoire des différentes disciplines du vol libre était reconnu. La FFVL a abandonné récemment le système patriarcal du président Blandin pour celui d'une démocratie moderne. Il regrette que, dans le conflit avec la DTNe, le pouvoir des élus n'ait pas obtenu la primauté. Il donne des explications sur sa démission du bureau directeur (qui aurait dû poser clairement la question de confiance sur la gestion de Jean-Michel Payot) et sur son refus de continuer à s'occuper des états généraux du vol libre (il n'avait plus les moyens d'utiliser cet outil au service du vol libre). La FFVL a besoin d'un projet. Ce projet ne sera réalisable que si l'ensemble du comité directeur démissionne. Jean-Louis Debiée ne se représentera pas si certains refusent de démissionner.

**José Vicent**, Au gré du vent, représente un club de cerf-volant venant d'une région où les incendiaires se découvrent pompiers. On ne peut exiger des membres du comité directeur qu'ils démissionnent. Confiance leur a été faite il y a un an pour un mandat de quatre ans. Qu'ils achèvent leur mandat.

**Yann Le Moël**, responsable des pages sécurité du site Internet de la FFVL, témoigne de son désarroi devant les discussions en cours et les pertes d'énergie dans des combats inutiles. Il rappelle que, malgré les problèmes de personne, la fédération continue à avancer grâce aux nombreux bénévoles qui s'y investissent. Le comité directeur en place aujourd'hui semble uni et capable de travailler.

**Yves Rémond** regrette que les élus ne s'interrogent pas sur les moyens de ramener à la fédération les personnes qui n'y sont pas licenciés. Il souligne le changement d'attitude de nombreux membres du comité directeur qui, au comité directeur du 4 février, déclaraient être prêts à remettre en jeu leur mandat devant l'AG et qui refusent de le faire aujourd'hui.

**Christophe Bonnin** répond à la première remarque de Yves Rémond : il passe du temps et agit aussi sur le terrain. Il répond à la deuxième : il respectera les procédures statutaires.

**Yves Gilles** souligne que le quorum, rendu moins contraignant par la modification de nos statuts, n'a été que péniblement atteint. Avec près de cinquante candidats, les futurs élus n'obtiendront forcément qu'un petit pourcentage de voix. Par ailleurs, il témoigne du travail remarquable effectué par les cadres techniques dans sa ligue. Enfin, il rappelle que Jean-Michel Payot avait l'occasion en avril 2005 de ne pas renouveler le contrat qui liait la FFVL au DTN. Il a pourtant renouvelé ce contrat jusqu'en 2008, sans demander l'avis du comité directeur, pour le dénoncer sept mois plus tard, toujours sans demander l'avis du comité directeur.

**Xavier Bestel**, Parateam, se fait l'écho du « tous pourris » que ressentent nombre de licenciés depuis l'affaire des assurances. Les élections en 2005, avec autant de candidats que d'élus, ont laissé un sentiment de frustration. Ce sentiment grandit. Le seul moyen d'y mettre fin et de retrouver une fédération forte est une démission de tous les membres du comité directeur.

**Jean-Michel Payot** répond à Olivier Blanc. Le devoir d'un responsable fédéral est de dire oui autant que faire se peut. Président, il a aussi su dire non, spécialement quand les élus du kite sont venus lui demander, avant le comité directeur du 10 décembre, la tête du trésorier en échange du statu quo. Il a mis alors le symbole de la transparence plus haut que le maintien du DTN, un homme qu'il respecte.

**Jean-Claude Messmer**, membre du comité directeur, refusera de démissionner. Légalement élu, et bien élu, pour une durée de quatre ans, il a assuré honnêtement pour Jean-Michel Payot comme pour Jean-Claude Benintende les missions qui lui ont été confiées. Il ne voit aucune raison de s'incliner sous la pression de l'AG.

**Pierre Braems** s'est senti accusé par les remarques de Jean-Louis Debiée sur les états généraux du vol libre. Si ce projet n'a pas marché comme il aurait dû, c'est parce qu'il a été mené à marche forcée, trop vite. La responsabilité est partagée, y compris par le chef de projet. À propos de tête, il rappelle à Jean-Michel Payot que Renaud Guillemot est entré au bureau directeur avec comme but de se payer celle du DTN.

**Christophe Bonnin clôt le débat, qui n'est suivi d'aucun vote ou décision.**

**Les travaux de l'AGO, sont suspendus pour une heure et demie de pause déjeuner. Ils reprennent en début d'après-midi.**

**Pascal Cantenot accueille et présente M. Maqueux, expert comptable, et M. Viste, commissaire aux comptes.**

## **Rapport du président intérimaire et débat**

**Jean-Michel Payot, président de la FFVL jusqu'au 10 décembre 2005 ayant refusé de rédiger le rapport sur la situation morale de la FFVL en 2005, Jean-Claude Benintende, président intérimaire de la FFVL depuis le 10 décembre présente ce rapport.**

« Jean-Michel Payot, président en exercice du 1er janvier au 10 décembre n'a pas souhaité rédiger le rapport moral 2005 à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Bien que n'ayant assuré l'intérim des fonctions de président que durant vingt jours, je vais essayer, compte tenu des responsabilités exercées en tant que secrétaire général depuis le 9 avril, de dresser un bilan de l'exercice écoulé.

Ce bilan constitue plutôt un constat des avancées et des difficultés qu'a connues la fédération durant cette période agitée.

En 2005, plusieurs événements importants ont eu un impact sur le fonctionnement fédéral et sur l'image donnée par la FFVL, tant en interne auprès de ses adhérents qu'en externe auprès de nos partenaires et des médias notamment.

Beaucoup de choses ont été dites, écrites, notamment par mails, et parfois sans mesure et sans discernement.

Au-delà de ces dérives dont il faudra bien discuter et pour lesquelles il conviendra d'arrêter des principes d'utilisation et des règles déontologiques, les questions que peuvent se poser les licenciés auront fait l'objet d'un large débat au début de cette assemblée générale.

Je rappellerai les grandes orientations de l'action fédérale et la réalisation de son projet sportif.

En premier lieu, après un exercice budgétaire 2004 que je qualifierai de catastrophique, avec les annulations de versements subies principalement par les ligues et les clubs, je me suis donné pour priorité, en tant que secrétaire général, de rationaliser l'utilisation des moyens financiers de la fédération et de rechercher toutes les possibilités d'économies d'échelle et de fonctionnement permettant de s'investir plus

fortement au bénéfice des ligues, comités départementaux, associations affiliées et organismes à but non lucratif, donc à destination des licenciés.

Les résultats obtenus sont très significatifs : les loyers divisés par deux, les communications téléphoniques, le journal fédéral, le laboratoire fédéral avec des comptes équilibrés...

Ces importantes économies ont été réalisées sur une fraction de l'année 2005, avec un impact prévisible beaucoup plus fort en année pleine pour 2006.

La deuxième orientation concernait l'instauration d'une véritable vie démocratique au sein des instances dirigeantes fédérales, depuis longtemps sevrées du véritable rôle qu'elles auraient dû et doivent jouer dans le fonctionnement d'une association telle que la FFVL.

Sa mise en œuvre, après les déclarations solennelles de Jean-Michel Payot, a été complètement occultée par des problèmes de définition des rôles de chacun, d'oppositions de personnes, de manque de rigueur et de management défaillant.

De plus, l'augmentation du nombre des membres du bureau directeur, demandée par Jean-Michel Payot (qui a fait voter, à l'assemblée générale 2005, une modification du règlement intérieur en ce sens), a conduit à la constitution d'une équipe élargie, hétérogène et ne partageant pas toujours les mêmes objectifs, équipe qui a très vite montré son incapacité à gérer les dossiers de manière rapide et efficace.

Ces dysfonctionnements, amplifiés par la distance encore plus grande entre la structure dirigeante et ses membres, se sont répercutés au sein du comité directeur, qui n'a jamais bien fonctionné au cours de l'année 2005, et qui est devenu le champ clos des oppositions de toutes sortes, atteignant leur paroxysme lors d'une séance très tendue et stérile le 15 octobre, puis à nouveau le 10 décembre dernier.

Ces conflits, non managés, ont abouti à un blocage institutionnel total où plus aucune décision n'était prise.

Et pourtant, ce comité directeur, même de composition plurielle et de convictions différentes, a pu très bien travailler et délibérer valablement, parfois à l'unanimité, dès lors que les règles de fonctionnement étaient strictement respectées et que les fondements de la démocratie et de la courtoisie étaient respectés.

Le troisième principe annoncé dans la déclaration de politique générale présentée par Jean-Michel Payot au cours de l'assemblée générale 2005 visait la transparence dans le fonctionnement fédéral.

Là encore, l'objectif n'a pas été atteint : absence totale d'informations au comité directeur et, même, à certains membres du bureau directeur, qui ne pouvaient que suivre les péripéties des tensions et conflits au travers d'échanges de courriels agressifs et vindicatifs, sans pouvoir en saisir les raisons et les motivations.

Le rapport définitif de la commission d'enquête relative aux assurances n'avait toujours pas été diffusé au 10 décembre malgré les promesses réitérées.

La vie quotidienne de la fédération a pu malgré tout continuer grâce à l'engagement et à l'action de nos personnels administratifs et techniques, et nous avons même eu des résultats très flatteurs dans les compétitions internationales.

Le comité directeur du 4 février nous a permis de travailler dans un esprit constructif et, avec l'avis de chacun, de faire avancer bon nombre de dossiers.

Par ailleurs, je tiens à souligner que j'ai accepté cette charge de président afin de permettre à l'assemblée générale de la fédération de se tenir de façon statutaire et réglementaire et que je l'assume jusqu'à son terme conformément à mes engagements devant le comité directeur.

Mais, il ne me revient pas, dans cette situation d'intérim, de tracer les orientations que devra prendre la FFVL pour les trois années restantes de l'olympiade. Cette responsabilité incombera à l'équipe dirigeante qui sortira de cette assemblée générale.

En conséquence, par rapport aux documents préparatoires prévus à l'article 2 du règlement intérieur, je n'ai pas rédigé de déclaration de politique générale.

Je terminerai, si vous me le permettez, par un appel solennel à votre sens civique. En milieu associatif, nous avons besoin de bénévoles compétents et courageux, mais nous avons aussi besoin que ces bénévoles soient respectés car ils travaillent souvent au détriment de leur vie familiale et professionnelle et parce qu'ils donnent beaucoup de temps à notre fédération... pour ne recevoir que des critiques en retour ! Soyons respectueux, fédérons et travaillons. »

**Le débat est ouvert.**

**Au nom des présidents de ligues présents et unanimes, Yves Gilles lit le communiqué suivant :**

« Au nom des présidents de ligues, je souhaite intervenir avant le vote sur le rapport moral.

Nous, présidents de ligues, avons assisté à l'ensemble des comités directeurs de la FFVL. Nous avons vécu et subi les tensions au sein du comité directeur et nous avons réfléchi.

Le seul rapport moral sur lequel nous ayons à nous prononcer est celui qui a été présenté dans les règles statutaires, le président Jean-Michel Payot ayant refusé de présenter le rapport de ses onze mois d'activité.

Nous vous demandons de voter Oui au rapport moral du président par intérim pour les raisons suivantes : pour approuver la façon dont il a mené l'intérim jusqu'à aujourd'hui ; pour apaiser les querelles ; pour donner au ministère qui étudie nos demandes de subvention un signal d'unité, et non de guerre partisane ; enfin pour démarrer l'année 2006 dans de bonnes conditions.

Nous pensons qu'un vote négatif aurait pour conséquences le non-fonctionnement de notre fédération (avéré auprès du ministère), la suspension (voire l'annulation) des subventions, la dégradation générale de l'image de marque de nos activités auprès du ministère. »

Une partie de l'assemblée siffle et hue aux cris de « démissions, honteux, chantage, qui a payé qui ?... »

Les signataires de ce texte se présentent à l'AGO :

Jean-François Alexandre, Auvergne

Guy Billon, Aquitaine

Cyril Catteau, Nouvelle-Calédonie

Vincent Danel, Rhône-Alpes

Hubert Dessaint, Nord-Picardie

Bruno Ferry-Wilczek, Paris - Île-de-France

Bernard Lucerino, La Réunion

Louis Mesnier, Midi-Pyrénées,

Gilbert Nicolini, Alsace

Muriel Olivier, Pays de la Loire

Gabriel Pucci, PACA

Pascal Schoeb, Bourgogne – Franche-Comté

Marc Séguy, Corse

Olivier Tantôt, Limousin

**Louis Mesnier**, président de la ligue Midi-Pyrénées, déclare aux participants de l'AG qu'ils sont libres de voter ce qu'ils veulent.

**Yves Rémond** regrette qu'à la suite du débat précédant, un vote n'ait pas été organisé sur la démission des membres du comité directeur. L'AG, pour s'exprimer, n'a maintenant d'autre choix que de voter contre le rapport moral.

**Jean-Michel Payot** dit respecter la légitimité des présidents de ligues au niveau régional, mais au niveau régional seulement. Le rapport présenté par Jean-Claude Benintende est effectivement le seul rapport statutairement valable, écrit par le président en exercice. Ce rapport est incomplet, ne parle que de la crise. Aussi Jean-Michel Payot propose-t-il de lire une partie d'un document qu'il a distribué aux participants avant l'AG. Ce document est intitulé « Rapport d'activité de Jean-Michel Payot, président démissionnaire le 10 décembre 2005. »

« Actions réalisées conformes aux engagements.

A) Recherche de l'efficacité optimale.

Pour éviter les mauvaises surprises budgétaires de 2004, nous sommes partis d'un budget initial prudent, supposant sa révision à la hausse, en cours d'exercice, associé à des mesures structurelles fortes : resserrement du siège de la fédération (sur un étage) ; mise en place d'une gestion, en flotte, des téléphones ; rationalisation du parc des véhicules ; remise en route de la comptabilité, grâce à un nouveau cabinet comptable ; réduction des coûts de fonctionnement du secrétariat et de l'informatique ; nouvelle manière de produire *Vol Passion*.

Ces mesures ont été effectuées, suite à un passage en revue de l'ensemble de nos charges de structure effectuées, à ma demande, par le trésorier. La plupart des actions étant relatives au secrétariat, les évolutions ont été menées par le secrétaire général, dont c'est la fonction.

B) Retour à une bonne santé budgétaire.

Je souhaitais que nous puissions naviguer à la bonne allure. Ceci a été réalisé. Cette manière d'agir a permis de tenir nos engagements, et ce malgré la confirmation du tassement des licences (la stabilisation du nombre de volants est affectée par la baisse inquiétante des élèves en parapente ; le fléchissement des licences kite ne permet pas, hélas, d'atteindre les objectifs espérés par le CNK).

Exercice budgétaire positif, sans suppression d'actions initialement prévues. Reversements destinés aux ligues en hausse par rapport à ce qui avait été annoncé en début d'année, en particulier pour les sites. Prise en compte budgétaire du kite, par l'État, suite à ma visite à notre ministre.

C) Défense de nos intérêts vitaux.

Cette action a pris une nouvelle dimension en 2005. Par mon positionnement, en amont des problématiques, au sein d'instances importantes : Conseil national des activités physiques et sportives (ministère), Conseil national des sports de nature (CNSOF), Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS), Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Par la participation d'élus et de cadres techniques experts dans les instances de concertation ou décisionnelles : espace aérien, CNFAS, Sports de nature... Par notre engagement collectif sur le recensement des sites de pratique effectué par le ministère qui prépare à notre prise en compte dans les nouveaux plans de développement départementaux (PDESI).

D) Écoute du licencié et service fédéral.

Des actions concrètes ont été réalisées. Lancement des états généraux du vol libre. Présence statutaire du président de l'Assemblée des présidents de ligue (APL) au bureau directeur (en vue d'une meilleure écoute de la voix du terrain). Moyens supplémentaires donnés au CNK pour accompagner le développement et la structuration du kite. Constitution du Comité national delta pour mieux répondre aux besoins spécifiques de cette activité historique de la fédération. Prise en considération de nouvelles manières de pratiquer le parapente (speed-riding), travail sur la voltige, accompagnement de la longue distance en kite. Optimisation du fonctionnement du secrétariat (saisie des licences, organisation, réponses aux questions...). Mise au travail de la commission des assurances (réponses positives aux besoins, mise en place de l'appel d'offres pour le futur...). Travail des cadres techniques d'État et fédéraux. Rénovation des diplômes fédéraux (animateur de club). Démarrage foudroyant de l'option vol libre au Brevet d'initiation aéronautique (BIA) dans les collèges et lycées. Poursuite et développement du programme Hand'Icare. Prise en compte de la nouvelle norme européenne parapente, pour plus de sécurité.

E) Succès en compétition.

Le tableau ne serait pas complet si nos succès en compétition internationale étaient ignorés (retour au premier plan pour le parapente, confirmation du niveau d'excellence pour le delta et le cerf-volant).

**Nima Sadeghi**, GUC Parapente, rapporte que, sur les sites, les licenciés de base pensent que tout va bien car le comité directeur va démissionner, comme annoncé dans *Vol Passion*. Il souhaite que l'AG soit clairement informée sur les membres du CD qui ont ou vont démissionner et ceux qui ne le feront pas.

**Christophe Bonnin** fait le point sur l'état des démissions et des places vacantes. Sur les vingt-quatre membres élus du comité directeur, huit ont déjà démissionné. Il s'agit de :

Jean-Louis Debié

Olivier Faure

Renaud Guillemot

Jean-Michel Payot  
Élodie Pélabon  
Jean-Marc Tredez  
Gérard Vieux  
Richard Walbec

Deux postes sont à pourvoir pour les OBL, et six pour les clubs.

**Yves Rémond** demande ce qu'il en est des treize autres membres du comité directeur qui, s'il faut en croire *Vol Passion*, se sont engagés à remettre en jeu leur mandat.

**Christophe Bonnin** répond pour lui : il fait partie des huit personnes qui ont annoncé qu'ils ne quitteraient leur poste que dans le cadre statutaire, c'est à dire celui de l'article 14.

**Trois autres personnes interviennent.** Le communiqué paru dans *Vol Passion* est lu. La position des non-démissionnaires est considérée comme ambiguë. Si *Vol Passion* annonce que vingt et une personnes démissionnent et qu'en fin de compte seulement huit le font, les licenciés se sentiront trompés et iront voir ailleurs.

Une partie de l'assemblée siffle et hue aux cris de « démissions ».

**Jean-Claude Jacquelin**, président du CDVL 74 et président de la section Sports aériens du CAF, rappelle que CAF et FFVL mènent le même combat face aux mêmes problèmes.

**Paul Vander Auwera**, Virages, se dit surpris que la liste des démissionnaires du comité directeur soit arrêtée. Les membres non démissionnaires peuvent parfaitement démissionner en cours d'AG.

**Un intervenant** dit assister à un match de ping-pong entre deux groupes. Le vote du rapport moral est un enjeu important et il a du mal à saisir toutes les implications d'une décision dans un sens ou dans l'autre.

**Jeff Fauchier**, membre du comité directeur, explique qu'il était prêt à démissionner si tout le monde l'avait fait. Dans la mesure où cette démission n'est que partielle, il a donné la priorité à sa commission Handicap, qui doit être gérée par quelqu'un qui fait partie de ce milieu. Il appelle le comité directeur à démissionner dans son ensemble.

**Pascal Cantenot** dit avoir fait partie des personnes qui avaient l'intention de démissionner. Il a changé d'avis sous la pression de licenciés rencontrés ici ou là. Il s'interroge sur la société du « reset », qui efface tout et recommence à chaque difficulté. Il a apprécié les mots de Jean-Michel Payot sur l'activité de la FFVL et regrette de ne pas les avoir entendu plus tôt : d'avril à décembre 2005, on n'a pas parlé une seule fois de l'activité, on a passé son temps en attaques et en défenses.

**Robert Ciolini** interrompt et proteste vivement. Il appelle Jean-Claude Benintende à souligner le travail effectué pendant cette période.

**Pascal Cantenot** reprend et fait remarquer que Robert Ciolini ne faisait partie ni du comité directeur, ni du bureau directeur, et il maintient ses affirmations : pendant huit mois, il n'y a guère eu de travail effectué, et depuis trois mois, il y en a beaucoup.

**Un intervenant** souligne que la plupart des pilotes se fichent de ces querelles stériles et ne veulent que voler ; qu'il ne peut être question de démission collective mais seulement de démissions individuelles ; que le rapport moral du président intérimaire complété du rapport d'activité du président sortant propose une image globalement positive de l'année 2005 et mérite l'approbation de l'AG.

**Vincent Lacour**, trouve logique d'utiliser le vote sur le rapport moral pour mettre les choses à plat et donner l'occasion aux membres encore non démissionnaires du comité directeur de remettre en jeu leur mandat.

**Luc Resplendino**, Nature'ailes, dit ne faire partie d'aucune équipe et se présenter aux suffrages pour faire avancer positivement la FFVL. Il reproche aux membres du comité directeur qui se disent à l'écoute de la base de ne guère être à l'écoute de l'applaudimètre. Si le comité directeur ne démissionne pas en bloc, il faudra bien que l'AG vote contre le rapport moral.

**Rémy Kauffmann**, CDVL du Haut-Rhin, déplore l'image désastreuse que cette assemblée houleuse donne du vol libre. Il appelle à la sérénité et au respect de la parole.

**Robert Ciolini** se demande pourquoi des bénévoles refusent de remettre en jeu leur mandat.

**Christophe Bonnin** rappelle qu'il a été élu il y a un an et pour quatre années par une AG aussi légitime que celle qui se déroule actuellement.

**Des voix** lui répondent qu'il n'a été élu l'an passé que par défaut, faute d'autres candidats.

**D'autres voix** rappellent que le manque de candidats ne peut être imputé qu'à ceux qui n'ont pas présenté leurs candidatures.

**Un intervenant** dit avoir été mandaté pour réélire un nouveau comité. La confiance, ça se mérite, ça se gagne, et les non démissionnaires font tout pour la perdre.

**Jean-François Valet**, Montpellier Kite Université, a souhaité dans un premier temps la démission collective du comité directeur. Il réalise maintenant que les échéances normales doivent être respectées, et que les rôleurs d'aujourd'hui auraient mieux fait de se présenter hier.

**Jacques Ravier**, Les chamois volants, affirme qu'on ne pourra pas faire l'économie d'un vote, même s'il n'a pas de valeur formelle, pour statuer sur le sentiment de l'AG concernant la démission en bloc ou non du comité directeur.

**Jean Volparo**, Les ailes du loup, lit la fin du rapport d'activité de Jean-Michel Payot : « Je vous demande de voter Non au rapport moral du président par intérim, afin d'indiquer clairement que, si vous soutenez les actions menées avant mon départ, vous souhaitez convaincre les derniers membres du comité directeur qui ne veulent pas le faire de remettre leur mandat en jeu en démissionnant, comme certains l'ont fait avec moi, pour que la fédération ait la chance de repartir sur des bases les plus larges et les plus cohérentes possibles, issues d'un véritable choix démocratique, le vôtre. »

**Le bureau directeur demande une suspension de séance.**

Les membres non démissionnaires du comité directeur se réunissent.  
À l'issue de cette réunion, l'assemblée générale poursuit ses travaux.

**Christophe Bonnin**, lit le communiqué suivant : « Les membres du comité directeur non démissionnaires se sont réunis. Ils ont décidé de clore l'année 2005, et proposent de soumettre au vote la démission des membres du comité directeur avant les nouvelles élections. Ce vote sera effectué à bulletin secret après les votes sur les rapports moral et financier. À la suite, chaque membre du comité directeur indiquera sa décision personnelle, puis nous procéderons au pourvoi des postes disponibles. »

**Jean-Michel Payot** ne s'oppose pas à cette proposition : il faut avancer.

La proposition est acceptée (sans vote) par l'AGO.

Le vote sur le rapport moral présenté par Jean-Claude Benintende a alors lieu.

#### **Vote n°2, à bulletin secret**

Inscrits :	56 291	
Exprimés :	56 191	
Abstentions :	100	
Pour :	25 321	(45,06 %)
Contre :	30 034	(53,45 %)
Nuls ou blancs :	836	(1,49 %)

**Le rapport sur la situation morale de la FFVL est rejeté.**

## **Rapport financier**

**Le rapport de Pascal Cantenot, diffusé avant l'AGO, est publié ici en Annexe 1.**

**Pascal Cantenot** précise que le système très compliqué trouvé lorsque lui-même et l'expert-comptable ont commencé leur tâche (plus de cent lignes analytiques, quarante-six gestionnaires de lignes budgétaires prévus) a considérablement retardé leur travail.

Comme il est écrit en conclusion du rapport, il faut absolument simplifier la gestion de la fédération, ce qui permettra un meilleur suivi des comptes pour le secrétariat, pour les responsables de la comptabilité comme pour le comité directeur. Notre réactivité, si le budget a besoin d'être ajusté en milieu d'année, en sera également améliorée.

## **Rapport de la commission financière**

**Le rapport d'Albert Vuillermin, diffusé avant l'AGO, est publié ici en Annexe 2.**

**Albert Vuillermin** présente Sara Gill et Christian Venet. Ce dernier vient de rejoindre la commission. Il explique comment la commission a travaillé entre avril et décembre 2005, en coordination avec les professionnels que sont l'expert-comptable et le commissaire aux comptes et avec le trésorier de la fédération.

À partir du 10 décembre 2005, les demandes de la commission n'ont jamais pu être satisfaites. La commission a également interrogé des présidents de commissions, sans obtenir de réponse. Il faudra bien qu'aujourd'hui les personnes interrogées apportent des réponses aux présidents de clubs ici rassemblés.

**Christian Venet**, membre de la commission financière, précise que la commission n'est pas une brigade du fisc du ministère des Finances. Elle est là pour aider les élus à y voir plus clair dans les comptes et à ne pas faire d'erreur.

**Pascal Cantenot** demande à Albert Vuillermin des précisions sur les documents qui lui auraient été refusés et sur les dates de ses demandes.

**Albert Vuillermin** répond qu'il a demandé les comptes à partir de début décembre. Il les a reçus le 25 février.

**Pascal Cantenot** répond qu'il a communiqué les comptes dès qu'il les a eus. Arrivé le 10 décembre, il s'est aperçu que rien n'était fait. Le secrétariat et le cabinet comptable ont travaillé d'arrache-pied et les comptes ont été communiqués dès qu'ils ont été prêts.

**Albert Vuillermin** observe que les contrats de plus de 3 000 euros ne lui ont pas été communiqués.

**Pascal Cantenot** remarque que ces contrats ont tous été passés par l'équipe précédente, à laquelle il aurait dû s'adresser. Il remarque aussi qu'une des premières actions de la nouvelle équipe aura été de compléter les effectifs de la commission financière pour qu'elle puisse légalement fonctionner.

**Un intervenant** souligne que demander des comptes début décembre est une absurdité, quand on sait qu'ils sont clos le 31 décembre, ce qui ne veut pas dire disponibles et analysables.

## **Remplacement du commissaire aux comptes**

Pascal Cantenot informe l'AGO de la démission en cours d'année du commissaire aux comptes titulaire et de son remplacement par le commissaire aux comptes suppléant, Philippe Viste.

Le bureau directeur a donc nommé un nouveau commissaire aux comptes suppléant, le cabinet SR Conseil à Chambéry, représenté par Jean-Pierre Vuillermet.

## **Rapport du commissaire aux comptes**

**Ce rapport, diffusé avant l'AGO, est publié ici en Annexe 3.**

Philippe Viste, nouveau commissaire aux comptes, présente les points importants de son rapport. Il précise que la démission du commissaire aux comptes titulaire étant intervenue début janvier, il lui a été difficile de procéder à autant de vérifications qu'il l'aurait souhaité, par simple manque de temps.

## **Débat sur les finances**

**Yves Rémond** demande des éclaircissements sur le véhicule de fonction utilisé par Alain Badino et sur les rémunérations de l'opérateur de caméra de l'Aérotest.

**Albert Vuillermin** rappelle qu'un président de club a écrit à la commission pour demander des éclaircissements sur ce véhicule. La commission a fait ce qu'elle avait à faire. N'ayant reçu aucune réponse aux questions qu'elle avait posées à l'intéressé, la commission a répondu dans un rapport qu'elle a remis au président Payot. Ce rapport est disponible.

**Yves Rémond** demande si les procédures ont été respectées.

**Albert Vuillermin** répond que les procédures ne pouvaient pas être respectées puisqu'elles n'existaient pas encore. La décision de louer un véhicule pour le secrétaire général a été prise par une ou deux personnes. Sur la forme, il n'y a rien à dire. Sur le fond, on pourrait en parler... Ces choses-là ne peuvent plus se passer, puisque dès qu'un contrat dépasse 3 000 euros, il doit être soumis à appel d'offres et à décision du bureau directeur.

**Alain Badino**, membre du comité directeur, apporte des précisions. Quand la décision de louer un véhicule pour le secrétaire général a été prise, six mois après qu'un véhicule ait été loué dans les mêmes conditions pour le président, c'est parce qu'une telle location revenait moins cher que le paiement d'indemnités kilométriques. La location s'est faite avec l'accord du président Payot. Le véhicule a servi aux déplacements du secrétaire général (32 000 km), du président Payot (7 000 km) et de la fédération (12 000 km : CD, AG, Coupe Icare, salons...). Les kilométrages exacts ont été communiqués à la commission financière et au comité directeur. Le jour où il n'a plus été secrétaire général, Alain Badino a remis à la FFVL les clefs et le décompte kilométrique du véhicule. Alain Badino précise enfin qu'il a utilisé le véhicule à titre personnel à trois reprises, que les kilomètres de ces déplacements ont été comptabilisés, et qu'il a remboursé la FFVL de ces coûts induits.

**Jean-Michel Payot** confirme les explications d'Alain Badino. La FFVL n'a subi aucune perte.

**Philippe Viste** explique que ce genre d'opération fait partie de ce qu'on appelle les « conventions réglementées ». Dans le rapport 2005 du commissaire aux comptes, que chacun a reçu, cette opération était décrite, coût financier compris, et portée au grand jour à la connaissance de tout le monde.

**Jean-Claude Jacquelin** rappelle les pertes financières subies par les ligues et CDVL en 2005, quand l'argent qui leur avait été promis n'est jamais arrivé. Il demande comment le comité directeur entend dédommager CDVL et ligues de leurs pertes.

**Christophe Bonnin** ne peut apporter de réponse, son équipe n'ayant été nommée que pour gérer les affaires courantes, et non pour développer une politique sur la durée.

**Jean-Michel Payot** assume les décisions difficiles prises en 2004. En 2005, la façon de faire différente a porté ses fruits puisque les finances sont positives. Jean-Michel Payot affirme avoir été le seul, bien que démissionnaire, à proposer qu'on envisage qu'un effort supplémentaire soit fait pour compenser le choc prévisible concernant les sites et les versements territoriaux. Sa proposition n'a pas été retenue, et l'exercice 2005 est positif de 46 000 euros. C'est bien pour les réserves. Pour 2006, la nouvelle équipe a décidé de faire un effort supplémentaire pour maintenir à niveau les versements aux ligues et CDVL malgré les nouvelles réglementations.

**Pascal Cantenot** reproche à Jean-Michel Payot de s'approprier le travail de la nouvelle équipe. Le bouclage des comptes, les choix stratégiques de fin d'années se sont faits sans lui.

## Votes sur les finances

L'AGO est informée qu'un scrutateur a du quitter l'AG. Celui-ci est remplacé sans aucune opposition de l'AGO.

### Vote n°3, à bulletin secret, sur le rapport financier

Inscrits :	56 291	
Exprimés :	56 061	
Abstentions :	230	
Pour :	38 863	(69,32 %)
Contre :	11 995	(21,40 %)
Nuls ou blancs :	5 203	(9,28 %)

**Le rapport financier est adopté et quitus est donné au trésorier intérimaire.**

**Vote n°4, à bulletin secret, sur la nomination de Jean-Pierre Vuillermet comme commissaire aux comptes suppléant**

Inscrits :	56 291	
Exprimés :	54 210	
Abstentions :	2 081	
Pour :	49 826	(91,91 %)
Contre :	720	(1,33 %)
Nuls ou blancs :	3 664	(6,76 %)

**Jean-Pierre Vuillermet est nommé commissaire aux comptes suppléant.**

## **Démission des membres du comité directeur**

Conformément à la proposition du bureau directeur, un vote est organisé pour que l'assemblée s'exprime formellement sur son désir de voir les membres du comité directeur démissionner dans les termes suivants : « Êtes-vous pour ou contre la démission des membres du comité directeur. »

**Vote n°5, à bulletin secret**

Inscrits :	56 291	
Exprimés :	55 285	
Abstentions :	1 006	
Pour :	36 381	(65,81 %)
Contre :	18 294	(33,09 %)
Nuls ou blancs :	610	(1,10 %)

**L'AGO demande aux membres du comité directeur de démissionner.**

**Conformément à la proposition du bureau directeur, les 16 membres non démissionnaires se prononcent individuellement.**

Démissionnent :  
Jean-Claude Benintende  
Christophe Bonnin  
Pierre Braems  
Pascal Cantenot  
Antoine Carretero  
Hubert Dessaint  
François Duchesne de Lamotte  
Jean-François Fauchier  
Yves Gilles  
Philippe Marck

Ne démissionnent pas :  
Alain Badino  
Cathy Badino  
Jean-François Clapé  
Vincent Larroque

Jean-Claude Messmer  
Marion Varner

## **Élection des membres du comité directeur**

La commission électorale, donnant son avis, avait refusé les candidatures de Kevin Bonnenfant, Richard Claus et Jean-François Fauchier pour des raisons administratives (candidature hors délai, licence non-volant, licence non contractée). Le comité directeur, réuni le 17 mars dernier, a décidé de considérer que ces trois candidats étaient de bonne foi, de ne pas suivre l'avis de la commission électorale et de valider ces candidatures.

Sur les vingt-cinq postes du comité directeur, six sont pourvus et dix-huit sont maintenant à pourvoir : cinq dans le collège des OBL, treize dans le collège des clubs. Le vingt-cinquième poste est réservé de droit au président de l'Assemblée des présidents de ligues (APL).

Quarante-six licencié(e)s sont candidats.

### **Collège OBL**

Blanc Olivier  
Braems Pierre  
Brenneur Nicolas  
Chapuis Jean-François  
Ferrerri Jérôme  
Marck Philippe  
Moretti Laurent  
Prieur Henri

### **Collège Clubs**

André Pierre  
Benintende Jean-Claude  
Boichot Georges  
Bonnenfant Kevin  
Bonnin Christophe  
Bourdeaux Jean-Philippe  
Cabagni Robert  
Cantenot Pascal  
Ciolini Robert  
Claus Richard  
Coqueret Fabien  
Debiée Jean-Louis  
Deltheil Caroline  
Denavit Hervé  
Dessaint Hubert  
Duchesne de Lamotte François  
Even François  
Estienne Cédric  
Fauchier Jean-François  
Faure Olivier  
Jacquelin Jean-Claude  
Kauffmann Rémy  
Lacour Vincent

Masson Jean-François  
Micoud Jean-Roger  
Nave Frédéric  
Olivier Muriel  
Payot Jean-Michel  
Péchoux Pascal  
Pélabon Élodie  
Perez Jean-Paul  
Quest Christian  
Rémond Yves  
Resplendino Luc  
Valet Jean-François  
Vander Auwera Paul  
Vieux Gérard  
Walbec Richard

Alors qu'une partie des candidats commence à se présenter, une autre partie se retire pour délibérer.  
Quand ce groupe revient, il rejoint les autres candidats.

Au nom de ce groupe, Pierre André fait l'annonce suivante : « Je m'exprime au nom de cette équipe. Nous considérons que dans la mesure où un certain nombre important de personnes se maintient au comité directeur, cela va nous conduire à ne pas pouvoir fonctionner dans de meilleures conditions que le précédent comité directeur, puisque ce sera 50%. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard. Donc dans ces conditions, l'ensemble des candidats de cette liste se retire de la course. Par ailleurs nous vous demandons de ne pas voter pour ce vote. »

Chaque membre du groupe prend alors la parole pour motiver le retrait de sa candidature.

Retirent leur candidature :  
André Pierre  
Boichot Georges  
Bourdeaux Jean-Philippe  
Cabagni Robert  
Chapuis Jean-François  
Ciolini Robert  
Claus Richard  
Coqueret Fabien  
Debiée Jean-Louis  
Denavit Hervé  
Estienne Cédric  
Faure Olivier  
Micoud Jean-Roger  
Payot Jean-Michel  
Péchoux Pascal  
Pélabon Élodie  
Quest Christian  
Rémond Yves  
Resplendino Luc  
Vander Auwera Paul  
Vieux Gérard  
Walbec Richard

## Il est ensuite procédé à l'élection des membres du CD.

Pendant le long décompte des voix, **Michel Darras** explique le remplacement du FNDS par le CNDS et les enjeux qui en découlent.

Un film sur le handicap et le kite est projeté. **Jean-François Fauchier** et **Christophe Bonnin** prennent la parole à ce sujet.

Un diaporama sur le prochain championnat d'Europe de parapente, début juillet à Morzine, est projeté.

**Véronique Gensac**, de l'école Arc-en-Ciel, remercie les membres du comité directeur qui ont accepté de remettre en jeu leur mandat. Ils seront élus avec des gens qui n'ont pas respecté le vote de l'AG, dont le mandat sera légal mais pas légitime. Elle demande solennellement que les six membres du comité qui ne savent pas ce qu'est la démocratie soient écartés de toute responsabilité.

**Jean-Claude Messmer** fait partie des six traîtres dénoncés avec une suffisance qui l'exaspère. Il s'est refusé à intervenir dans les débats qui ont eu lieu avant l'AG sur internet ou ailleurs, parce qu'il ne se reconnaissait pas dans ce qui était décrit. Il a été élu par des clubs qui lui ont fait confiance. Il ne voit pas au nom de quoi il devrait se justifier ou démissionner. Il vilipende les donneurs de leçons qui critiquent du haut des gradins mais qui n'ont pas le courage d'aller jusqu'au bout et se retirent au lieu de se faire élire.

**Christophe Bonnin** intervient pour mettre définitivement fin à ce débat.

## Vote n°6, à bulletin secret

Inscrits OBL :	4 441
Inscrits Clubs :	51 830
Exprimés OBL :	4 237
Exprimés Clubs :	42 980

### Sont élus :

#### Collège OBL

Braems Pierre	3 666	(82,55 %)
Marck Philippe	3 666	(82,55 %)
Ferreri Jérôme	3 258	(73,36 %)
Prieur Henri	2 781	(62,62 %)
Blanc Olivier	2 567	(57,80 %)

#### Collège Clubs

Bonnin Christophe	20 915	(40,35 %)
Cantenot Pascal	19 790	(38,18 %)
Benintende Jean-Claude	19 290	(37,22 %)
Dessaint Hubert	19 180	(37,00 %)
Deltheil Caroline	18 925	(36,51 %)
Duchesne de Lamotte François	18 335	(35,38 %)
Olivier Muriel	17 885	(34,51 %)
Kauffman Rémy	16 675	(32,17 %)
Bonnenfant Kevin	16 505	(31,84 %)
Fauchier Jeff	16 415	(31,67 %)
Nave Frédéric	14 870	(28,69 %)

Jacquelin Jean-Claude	12 045	(23,24 %)
Masson Jean-François	11 295	(21,79 %)

Le comité directeur comprend maintenant au moins un médecin licencié, un représentant de chaque discipline et des représentants féminins en proportion avec le nombre de licenciés éligibles (soit trois femmes). Il rentre donc dans le cadre des statuts.

**Ont également obtenu :**

**Collège OBL**

Brenneur Nicolas	1 081	(24,34 %)
Moretti Laurent	715	(16,10%)

**Collège Clubs**

Lacour Vincent	8 845	(17,06 %)
Perez Jean-Paul	8 225	(15,86 %)
Vallet Jean-François	7 730	(14,91 %)
Even François	6 265	(12,08 %)

**Ont enfin obtenu en n'étant pas candidat ou en ayant retiré leur candidature :**

**Collège OBL**

Chapuis Jean-François	130	(2,93 %)
-----------------------	-----	----------

**Collège Clubs**

Ciolini Robert	2 770	(5,34 %)
Faure Olivier	2 635	(5,08 %)
Vieux Gérard	1 785	(3,44 %)
Pélabon Élodie	1 715	(3,31 %)
Estienne Cédric	1 710	(3,30 %)
Debiée Jean-Claude	1 395	(2,69 %)
Vander Auwera Paul	1 325	(2,56 %)
Rémond Yves	1 270	(2,45 %)
Quest Christian	1 140	(2,20 %)
Walbec Richard	1 055	(2,04 %)
Claus Richard	840	(1,62 %)
Bourdeaux Jean-Philippe	750	(1,45 %)
Coqueret Fabien	725	(1,40 %)
Payot Jean-Michel	475	(0,92 %)
André Pierre	465	(0,90 %)
Péchoux Pascal	430	(0,83 %)
Boichot Georges	420	(0,81 %)
Micoud Jean-Roger	325	(0,63 %)
Cabagni Robert	225	(0,43 %)
Varnier Marion	100	(0,19 %)
Resplendino Luc	41	(0,08 %)
Denavit Hervé	25	(0,05 %)

**La séance est suspendue pour permettre la réunion du nouveau comité directeur.**

À l'issue de cette réunion, l'assemblée générale poursuit ses travaux.

## Élection du président de la fédération

Le nouveau comité directeur propose que Jean-Claude Benintende soit le prochain président de la FFVL.

Pendant l'attente des résultats, **Jean-Claude Benintende** prend la parole.

Il pense qu'on ne peut tirer aucune gloire de ce qui s'est passé durant cette AGO. On ne peut maintenant qu'essayer de mettre en place une équipe qui fera fonctionner la fédération, qui prouvera qu'on peut encore fédérer. Il espère que parmi les contradicteurs de cette journée, nombreux seront ceux qui deviendront à nouveau fédérateurs. Il l'espère d'autant plus qu'il compte parmi eux beaucoup d'amis.

### Vote n°7, à bulletin secret

Inscrits :	56 291	
Exprimés :	30 182	
Abstentions :	26 109	
Pour :	22 112	(73,26 %)
Contre :	6 430	(21,30 %)
Nuls ou blancs :	1 640	(5,43 %)

**Jean-Claude Benintende est élu président de la FFVL.**

## Budget prévisionnel 2006 et débat

**Ce budget est publié ici en Annexe 4.**

**Pascal Cantenot** présente le budget prévisionnel 2006.

Le fait majeur pour 2006 est la baisse des subventions des ministères.

Pour les recettes, la prudence, qui a été à la base de la construction du budget 2005, est toujours d'actualité.

Pour les charges, les charges administratives sont en baisse. Parmi les charges transverses, *Vol Passion* et le Laboratoire test seront à l'équilibre. Les états généraux sont budgétés, ainsi qu'Éduc'en Ciel. Le budget sites et ligues sont maintenus à leur niveau de 2005 malgré la suppression des subventions ministérielles.

Concernant la répartition entre les quatre activités, l'équipe intérimaire n'a pris aucune position. La nouvelle équipe décidera de la politique à suivre.

Aucune question n'est posée par l'AGO.

Ce budget est soumis au vote de l'AGO.

### Vote n°8, à bulletin secret

Inscrits :	56 291	
Exprimés :	31 636	
Abstentions :	24 655	
Pour :	24 834	(78,50 %)
Contre :	4 355	(13,77 %)
Nuls ou blancs :	2 447	(7,73 %)

**Le budget prévisionnel 2006 est adopté.**

## Proposition de cotisations 2007 et débat

**Pascal Cantenot** propose que les cotisations 2007 soient au même niveau qu'en 2006.

**Un intervenant** constate sur les sites le grand nombre de pilotes non licenciés pour des motifs divers, mais en grande partie à cause du montant des cotisations. Si l'on compare avec les cotisations du CAF, on est dans un rapport du simple au double. Pourquoi poursuit-on une politique de licences relativement chères ? C'est là une préoccupation plus importante que certains débats de cette journée.

**Pascal Cantenot** espère que la commission des assurances répondra en partie à cette question en obtenant de meilleurs tarifs. La nouvelle équipe devra se pencher sur le problème.

**Jean-Claude Benintende** souligne que Jean-Claude Jacquelin, président de la section Sports aériens du CAF, fait maintenant partie du comité directeur, et qu'on peut espérer avancer sur la question. Il rappelle que la FFVL a beaucoup de frais difficilement compressibles, dont ceux concernant les sites.

**Un intervenant** souhaiterait trouver, pour les élèves kite, une licence adaptée. La licence 8 jours ne l'est plus.

**Une intervenante** souhaiterait que la licence puisse être valide jusqu'à l'AG suivant l'année de prise de licence.

**Michel Darras** répond que la licence ne peut couvrir qu'une durée d'une année, quel que soit le point de départ de cette année. Les comptes financiers de la fédération doivent couvrir la même période que celle de la licence. C'est pourquoi la plupart des fédérations choisissent l'année calendaire.

La proposition de maintien du niveau des cotisations est soumise au vote de l'AGO.

### Vote n°9, à bulletin secret

Inscrits :	56 291	
Exprimés :	26 688	
Abstentions :	29 603	
Pour :	20 550	(77,00 %)
Contre :	5 993	(22,46 %)
Nuls ou blancs :	145	(0,54 %)

**Les cotisations 2007 sont adoptées.**

## Opportunité de changement de logo de la fédération et débat

**Ce point n'a pas été abordé.**

## Information sur l'appel d'offres du prochain contrat d'assurances

**Ce point n'a pas été abordé.**

**L'AGO est alors close après distribution des prix de la traditionnelle tombola.**